

## **APPEL INTERNE ET EXTERNE**

### **OFFRE D'EMPLOI – CHEF EDUCATEUR**

#### **La fonction**

Dans un service résidentiel pour jeunes (SRJ), situé à Louveigné et ouvert 24h/24, 7j/7, vous serez chargé de l'encadrement de jeunes en difficultés et présentant des troubles du comportement. La mission principale est d'accueillir et accompagner chacun dans un esprit de respect et de bienveillance.

Vous serez en charge de :

#### **1. La gestion du personnel éducatif**

- Accueil et information des nouveaux éducateurs
- Evaluation et soutien du travail des éducateurs
- Contrôle de la qualité du travail des éducateurs

#### **2. La gestion pédagogique en rapport aux éducateurs**

Le/la chef éducateur est chargé de l'organisation du travail éducatif. Il/elle est **l'autorité pédagogique** à laquelle les éducateurs ont à se référer, **aidé** en cela par l'expertise et le soutien de **l'assistant(e) social(e) et du psychologue**.

- ❖ Participation aux analyses d'entrée
- ❖ Accueil des nouveaux pensionnaires et information
- ❖ Désignation des éducateurs référents (il a autorité pour le désigner)
- ❖ Interlocuteur de référence auprès des familles quant aux modalités pratiques de l'hébergement (vêtements, argent de poche, inscription à l'école, ...)
- ❖ Elaboration du programme des retours en famille et congés en collaboration avec l'AS et en tenant compte du projet éducatif du jeune.
- ❖ Elaboration du projet pédagogique (avec l'équipe) et programmation des réunions bilan des jeunes
- ❖ Organisation de la réunion d'équipe élargie
  - ✓ Établir le calendrier et l'ordre du jour ;
  - ✓ Animer la réunion ;
  - ✓ Veiller à ce que chaque pensionnaire soit sujet d'une analyse de cas, au moins, une fois par année.
- ❖ Rédaction et signature du rapport pédagogique individuel
  - ✓ Ce rapport est rédigé par un éducateur

- ✓ Le/la chef éducateur doit veiller à l'établissement de ce rapport
- ✓ Il/elle est habilité à le signer et est donc responsable de son contenu
- ❖ Organisation des activités de loisirs des jeunes  
Il/elle recueille les informations, remet un avis et autorise ou non les activités selon le bien-fondé de l'activité, le choix, le coût, l'organisation pratique, les disponibilités
- ❖ Garant de l'inscription du jeune dans la bonne école
- ❖ Organisation des modalités pratiques de prises en charge individuelles
  - ✓ Le/la chef éducateur entend et rassemble les demandes de prise en charge individuelles élaborées lors de la réunion d'équipe (éducateurs, psy, AS)
  - ✓ En collaboration avec les thérapeutes, il/elle organise les modalités pratiques de ces prises en charge.
- ❖ Rôle de tiers dans des dysfonctionnements, des conflits entre les jeunes ou entre membre de l'équipe et pensionnaire
  - ✓ Le chef éducateur représente l'autorité tant au niveau du jeune qu'au niveau de l'éducateur.
- ❖ Prise de recul par rapport aux pratiques pédagogiques.
  - ✓ Il/elle est proactif sur la réflexion quant au bien-fondé, au sens des pratiques pédagogiques mises en place au sein de la décentralisation ;
- ❖ Grâce à sa formation, sa connaissance de l'institution, sa présence auprès de l'équipe il/elle donne le cadre de référence pour la concrétisation des projets de groupe (Importance de sa présence auprès de son équipe et auprès des jeunes)
- ❖ Responsable de la transmission aux psychologues et assistants sociaux (de façon formelle ou informelle) des informations relatives au quotidien des jeunes et à leur vécu scolaire.
- ❖ Devoir d'information auprès du responsable de maison et/ou de la Direction générale des difficultés rencontrées avec le jeune, des lourdeurs de certaines situations, de leur réorientation, ...

### 3. La gestion financière

Agir en « bon père de famille » en veillant à la consommation en général (chauffage, ouverture des fenêtres en hiver, activités de loisirs, camps, minibus, achats de vêtements, ...).

### 4. Participer aux réunions

- ❖ Chaque analyse d'entrée ainsi qu'aux réunions de famille lorsque sa présence est nécessaire.
- ❖ Coordination institutionnelle : La direction et les responsables de maison
- ❖ Staff : avec le psychologue et l'assistant(e) social(e) du groupe
- ❖ Equipe élargie avec l'équipe éducative, psychologue, assistant social, infirmière
- ❖ Synthèse : avec la Direction, psychiatre, équipe éducative, psychologue, assistant social, infirmière et selon les situations, intervenants extérieurs
- ❖ Services extérieurs selon les demandes.

## **5. Formation**

De façon générale, le/la chef éducateur, par le recul dû à sa fonction, tentera d'insuffler du dynamisme, de promouvoir la réflexion, la formation dans son groupe de vie et dans l'institution. Il/elle pourra, selon les besoins, organiser des formations ou supervisions du groupe ou inviter les éducateurs à participer à des formations extérieures.

### **Profil recherché**

Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif A1.

Etre titulaire du diplôme de cadre dans le secteur non marchand est un atout supplémentaire.

Toutefois, si vous n'êtes pas détenteur de cette formation, il faudra vous engager à la suivre durant l'exercice de votre fonction.

Vous avez une bonne capacité d'adaptation, un bon sens de l'organisation et une grande flexibilité.

Une expérience professionnelle de minimum 5 années dans une institution similaire est obligatoire. Vous disposez de votre permis de conduire B et de votre propre véhicule.

La date d'entrée en fonction est immédiate.

### **Contrat proposé**

Contrat à durée déterminée d'un an à raison de 38h par semaine comprenant des prestations cycliques et variables (y compris en soirée et le week-end). Au terme du contrat, une évaluation mutuelle sera effectuée. Si elle est positive, un contrat à durée indéterminée sera proposé.

Barème AVIQ CP 319.02 B18 (A1) ou B21.

### **Modalités**

Les candidatures avec lettre de motivation sont à adresser à **M. Romuald LORQUET, Directeur général, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020**, soit sous pli fermé, soit par mail à l'adresse [recrutement@asblsaintmichel.be](mailto:recrutement@asblsaintmichel.be)